

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20250406

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Marolles-Lès-Saint-Calais en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

### Étaient Présents :

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Date de convocation   | MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc, DUPIN Christian, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant. |
| 02 avril 2025         |   |
| Date d'affichage      |   |
| 02 avril 2025         |   |
| Nombre de conseillers |   |
| En exercice : 42      |   |
| Présents : 27         |   |
| Votants : 37          |   |

### Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à Mme DAVID Isabelle  
M. CHÉRON Michel  
M. FLAMENT Dominique  
M. FOUCAULT Yves  
M. GRÉMILLON Patrick donne pouvoir à Mme RENARD Candy  
M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à Mme MENU Catherine  
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Mme STERBA Éléonora  
M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à Mme LELONG Françoise  
M. LACOCHE Jacques donne pouvoir à M. MARIAIS Jean-Pierre  
M. LEBERT Philippe donne pouvoir à M. BORDEAU Christian  
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole  
M. MORIN Sébastien  
M. PARIS Hubert  
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre  
Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Mme NELET Annie  
Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à M. PLUT Jean-Claude

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : ZA DU PRESSEIR A SAINT-CALAIS  
VENTE PARCELLE A SAS LAMBERT**

Monsieur le Président expose que la société SAS LAMBERT, représentée par Monsieur Christian LAMBERT, souhaite acquérir la parcelle AR N°21 d'une contenance de 11 724 m<sup>2</sup> située ZA du Pressoir à Saint-Calais, Le Champ de la Noé, afin de stocker des matériaux inertes provenant de chantier de travaux publics puis d'effectuer dans un deuxième temps du criblage ou du concassage des matériaux apportés, activité qui serait effectuée ponctuellement.

Le service de France Domaine a été saisi pour une estimation de la valeur vénale de cette parcelle. Le prix de vente est estimé à 3,60€ le m<sup>2</sup> Hors TVA sur marge, le montant de la vente sera de 42 206,40 € Hors TVA sur marge.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la vente de la parcelle située sur la zone d'activités du Pressoir, cadastrée Section AR n°21 pour une superficie totale de 11 724 m<sup>2</sup> au prix de 3,60€ le m<sup>2</sup> Hors TVA sur marge, soit 42 206,40 € HT, en faveur de SAS LAMBERT, représentée par Monsieur LAMBERT Christian, en l'étude notariale retenue par l'acquéreur, Maître RONDEAU-GUERINEAU, située à SAINT-CALAIS
- **PRÉCISE** que les frais de de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 10 avril 2025

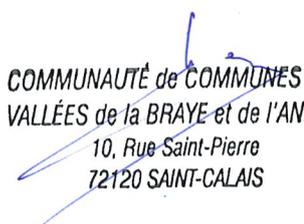
La secrétaire de séance,

Le Président,

Candy RENARD



Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS